

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT
DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU
prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 Novembre 2002

9, rue Lavoisier
Le Bouchet
91710 Vert-ie-Petit - France
Telephone: 01.64.99.14.82
Telecopie : 01.64.99.14.14

VALABLE 5 ANS a partir du 29 septembre 2003

N° 11244-03

Materiau Presente Par: CALCUTTA NV
On Behalf of AMO Blinds

Reference Commerciale: RAY SCREEN/ POLYSCREEN (lot reyu le 28/08/03- B)

Description Sommaire: Tissu 27% polyester à armure toile enduit sur les deux faces de 73% de PVC ignifugé
Masse surfacique : 520 9 1m2
Epaisseur : 0,7 mm
Coloris présenté : blanc

Nature Des Essais: Essai au brûleur électrique et essai complémentaire de persistance de flamme

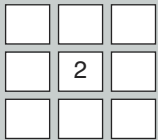
Classement: M1

Durabilite Du Classement: non limitée a priori.

Compte tenu des criteres resultant des essais decrit dans le rapport d'essai annexe n° : 11244-03 du 29 septembre 2003
Ce proces verbal atteste uniquement des caracteristiques de l'echantillon soumis aux essais et ne prejuge pas des caracteristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Chef du Laboratoire
Responsable de l' essai
Michèle MAUNY

Au Bouchet, le 10 juillet 2003
"Essais au Feu"
D. DI EGIDIO



PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT
DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU
prevu a l'article 5 de l'arrete du 21 Novembre 2002

9, rue Lavoisier
Le Bouchet
91710 Vert-ie-Petit - France
Telephone: 01.64.99.14.82
Telecopie : 01.64.99.14.14

VALABLE 5 ANS a partir du 10 Juillet 2003

N° 11081-03

Materiau Presente Par: CALCUTTA NV
On behalf of AMO Blinds

Reference Commerciale: RAY SCREEN/ POLYSCREEN (lot reyu le 28/08/03- B)

Description Sommaire: Tissu polyester à armure toile enduit sur les deux faces de PVC ignifugé
Masse surfacique : 410 g/m² (dont 73% de PVC)
Epaisseur : 0,5 mm
Coloris présenté : blanc
lot reçu le 2/07/03

Nature Des Essais: Essai au brûleur électrique et essai complémentaire de persistance de flamme

Classement: M1

Durabilite Du Classement: non limitée a priori.

Compte tenu des criteres resultant des essais decrit dans le rapport d'essai annexe n° : 11244-03 du 29 septembre 2003
Ce proces verbal atteste uniquement des caracteristiques de l'echantillon soumis aux essais et ne prejugé pas des caracteristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Chef du Laboratoire
Responsable de l' essai
Michele MAUNY

Au Bouchet, le 29 septembre 2003
"Essais au Feu"
D. DI EGIDIO

Approved Supplier:

CI/SfB 1976 reference by SfB Agency			
(76.7)	X		